

Cerep annonce la conclusion d'un accord de licence avec sanofi-aventis et reçoit un premier paiement d'étape

Paris (France), 10 décembre 2008 - communiqué 2008/11

Cerep [Euronext : Cerep] annonce aujourd'hui la conclusion d'un accord de licence pour l'antagoniste du récepteur NPY1 co-découvert par Cerep et sanofi-aventis dans le cadre de leur collaboration initiée en 1998.

Le candidat-médicament transféré par Cerep à sanofi-aventis en 2006 est actuellement en développement pré-clinique pour le traitement du diabète de type 2⁽¹⁾.

Les molécules découvertes dans le cadre du partenariat ont fait l'objet de plusieurs brevets déposés par Cerep. Le contrat initial prévoyait la conclusion d'un accord de licence entre les parties dès lors que sanofi-aventis déciderait de poursuivre le développement de l'une ou l'autre des molécules identifiées.

La conclusion de cette licence entraîne le versement d'un paiement d'étape à Cerep et le remboursement de certains frais supportés par Cerep.

D'autres paiements sont associés aux succès du programme, incluant notamment des redevances sur les ventes lorsque le médicament atteindra le marché.

"Nous sommes particulièrement heureux du premier succès d'un programme de recherche aussi difficile que celui mené sur l'antagoniste du récepteur NPY1. Aucun médicament avec ce mécanisme d'action n'est encore commercialisé à ce jour; ce caractère innovant confère à ce produit un avantage compétitif certain. La conclusion de cet accord démontre non seulement que Cerep a su mener une recherche de qualité, mais également l'engagement de sanofi-aventis dans ce programme ; il témoigne aussi de l'intérêt de ce type de collaboration stratégique de haut niveau", a commenté Thierry Jean, Président-directeur général de Cerep.

⁽¹⁾ Le diabète est une affection métabolique caractérisée par la présence d'une hyperglycémie chronique résultant d'une déficience de sécrétion d'insuline, d'anomalies de l'action de l'insuline sur les tissus cibles, ou de l'association des deux.

Le diabète de type 2 représente plus de 90% de l'ensemble des cas. La population à risque de diabète de type 2 correspond essentiellement à la population des obèses.

■ Contact

Thierry Jean, Président-directeur général
Sophie Macault, General Counsel & Corporate Secretary
Tel. +33 (0)1 45 64 44 60
fincom@cerep.fr

Code ISIN FR0004042232
Euronext Paris
Euronext - Valeurs locales

Cerep SA
155 boulevard Haussmann
75008 Paris
France
tel + 33 (0)1 45 64 44 60
fax +33 (0)1 45 64 44 64
e-mail: fincom@cerep.fr
www.cerep.com

Cerep a pour mission d'apporter à l'industrie pharmaceutique des services pour la découverte et le développement de nouveaux médicaments. Dans ce but, Cerep a validé des solutions pour réduire le temps et le coût de développement en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant très précocement les molécules qui échoueraient en développement. La Société a développé un savoir-faire unique s'appuyant sur les technologies de criblage et profilage *in vitro* et sur une base de données propriétaire – BioPrint® – qui permet de modéliser les effets cliniques des candidats-médicaments à partir de leurs propriétés moléculaires.

Les technologies de Cerep bénéficient aujourd'hui à plus de 400 industriels pharmaceutiques ou sociétés de biotechnologies, parmi lesquels les plus grands groupes de l'industrie pharmaceutique.

Cerep a également développé un portefeuille de candidats-médicaments incluant des produits découverts en collaboration avec Sanofi-Aventis et Bristol-Myers Squibb et des produits issus de programmes de R&D internes dont un produit en phase I/II des essais cliniques dans le domaine du cancer. Ces programmes et les produits y afférant font l'objet de partenariats ou sont en cours de cession.

Les commentaires qui précèdent sur la situation financière et les résultats de Cerep peuvent contenir des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes. Les résultats effectifs de la Société peuvent être substantiellement différents de ceux anticipés dans ces informations prévisionnelles du fait de différents facteurs. Les facteurs de risque sont décrits dans le Document de référence de la Société.